

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 3 mars 2014 à 19h30, au bureau municipal, au 25 rue Des Loisirs.

Sont présents :
Mélanie Vogt, conseillère
Dominique Poulin, conseiller
Colette Gagnon, conseillère
Diane Kirouac, conseillère
Alexandre Bergeron, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

Mot du maire

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous. Il invite les élus et les gens présents à participer à la marche du défi 5/30 organisée par la municipalité. Cette activité se veut symbolique et Monsieur le Maire espère que les citoyens participeront en grand nombre.

Il en profite également pour souligner que le 8 mars prochain sera la journée internationale de la femme.

Monsieur St-Pierre précise que la rencontre est enregistrée pour permettre une facilité lors de la rédaction écrite du procès-verbal.

2014-019 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que l'ordre du jour du 3 mars 2014 soit adopté et que le varia demeure ouvert ;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2014-020 Adoption du procès-verbal de la réunion du 3 février 2014

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 février 2014 soit adopté tel que rédigé ;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2014-021 Approbation des comptes pour la période du 3 février 2014 au 3 mars 2014

Proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont une copie a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dits comptes à payer :

Registre des chèques #2121 à #2171 au montant de 92 186.14\$;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 3 mars 2014.

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2014-022 Vente pour taxes par la MRC d'Arthabaska

Attendu qu'en février dernier, le conseil par la résolution no. 2014-013 autorisait la directrice générale à faire parvenir un dernier avis, par courrier recommandé, à certains citoyens leur indiquant que s'ils ne payent pas leurs dus dans le délai prescrit, la Municipalité de St-Albert mettra leur propriété en vente pour défaut de paiement de taxes ;

Attendu que la procédure prescrite par la loi pour procéder à des ventes pour défaut de paiement de taxes en juin 2014 exige de transmettre à la MRC d'Arthabaska une résolution autorisant la vente pour défaut de paiement de taxes en indiquant les renseignements suivants :

- les noms et qualités de toutes les personnes endettées pour les taxes municipales ou scolaires ;
- la désignation de tout immeuble assujetti au paiement des taxes municipales ou scolaires ;
- la somme totale des taxes qui affectent ces immeubles, pour des fins municipales ou scolaires ;

Attendu que les deux propriétés suivantes sont touchées par cette procédure :

- une propriété située au 89, Avenue Des Pins sur une partie du lot P-856 d'une superficie de 1018.20 mètres carrés ;
- une propriété situé au 22, rue Des Bouleaux sur une partie du lot 781-18 d'une superficie de 529.54 mètres carrés ;

Attendu qu'à compter d'aujourd'hui suite à cette résolution, les propriétaires des immeubles ne pourront plus prendre une entente de paiement avec la Municipalité. Ils devront régler le paiement total de la somme due à la MRC seulement, en argent comptant ou par chèque visé uniquement ;

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Que la Municipalité de Saint-Albert mandate la MRC d'Arthabaska à procéder à la vente pour défaut de paiement de taxes pour les contribuables cités ci-hauts en lui transmettant la liste des documents nécessaires à cet effet ;

Que la Municipalité de Saint-Albert obtienne de la Commission Scolaire des Bois-Fracs les relevés de taxes scolaires pour ces dits contribuables ;

Que la Municipalité de Saint-Albert donnera mandat à un arpenteur-géomètre pour précéder à la description technique de chaque immeuble à la demande de la MRC;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2014-023 Résultats des soumissions diverses 2014

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert a demandé des soumissions pour le fauchage, le traçage des lignes blanches, la fourniture & l'épandage d'abat-poussière ;

Attendu que suite à l'ouverture des soumissions les résultats, avant taxes, sont les suivants :

Fauchage

Les Entreprises Alain Bélanger et Fils	17 653.53\$ / 3 ans
David Bailey 9253-4015 Québec Inc.	16 367.53\$ / 3 ans
Les Entreprises Pascal Bégin	17 361.23\$ / 3 ans

Traçage de ligne sur pavé

Lignes Maska	200.06 \$/km
Gestion Pro-Ligne	275.00 \$/km
Dura-Lignes Inc	226.50 \$/km

Abat-poussière calcium 35% / litre

Les Entreprises Bourget inc.	0.3138 \$/litre
Sablière Warwick	N/A

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que la Municipalité de Saint-Albert accorde les contrats aux plus bas soumissionnaires soit : David Bailey pour le fauchage, Lignes Maska pour le traçage de lignes sur le pavé, Les Entreprises Bourget inc. pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière sous forme de **chlorure de calcium liquide 35** ;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2014-024 Cours d'eau rivière à Pat branche 20, 21 et 22 - Ferme Kanise Inc.

Attendu que depuis 2012 des travaux de canalisations et de fermeture pour les cours d'eau branches 20, 21 et 22 de la rivière à Pat ont été effectués, et ce, sans aucune autorisation du MDDEFP, ni permis de la municipalité ;

Attendu que nous avons également constaté qu'un autre cours d'eau au nord du lot 978 aurait été remblayé ou canalisé suite à des travaux de déboisement, et ce, sans l'obtention des permis et autorisations requises pour ce faire ;

Attendu qu'en vertu de l'article 12.5 du règlement de zonage de la municipalité et de l'article 3.1 de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables(PRLPI) : « tout travaux dans la

rive ou le littoral d'un cours d'eau nécessite une autorisation préalable...». Seuls certains travaux prévus aux exceptions énumérés dans la liste décrites aux articles 3.2 et 3.3 de la politique sont autorisés, et ces travaux ne sont pas ceux constatés ;

Par conséquent il est **proposé par** Dominique Poulin, conseiller

Qu'une lettre recommandée soit adressée à Ferme Kanise inc, indiquant les options possible afin de régler le litige en cours et ce dans un délai de 30 jours ;

Il est **adopté** à l'unanimité des conseillers.

2014-025 Journée Normand-Maurice

Attendu que la municipalité de Saint-Albert est sensibilisée à la récupération dans le but d'améliorer notre qualité de vie ;

Attendu que le soutien de la municipalité confirme l'importance de se conscientiser à l'environnement et de croire que la jeunesse est un bon initiateur de transformations et de changements ;

Attendu que la municipalité de St-Albert participera le 18 octobre 2014 à la neuvième édition de la Journée Normand Maurice ;

Proposé par Mme Diane Kirouac, conseillère

Qu'un montant de .25\$ par habitant sera versé au Groupe Solidarité Jeunesse pour l'organisation de cette journée de partenariat durable ;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2014-026 Reddition de comptes - Programme d'Aide à l'Entretien du Réseau routier Local

Attendu que le Ministère Des Transport MTQ a versé une compensation de 55 043.00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013 ;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

Il est **proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

Que la municipalité informe le MTQ de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme Aide à l'Entretien du Réseau Routier Local.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2014-027 Appui au projet du Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (TETAB+) du Cégep de Victoriaville

Considérant que l'agriculture biologique et l'agriculture de proximité, des secteurs à valeur ajoutée, créent proportionnellement plus d'emplois pour une même superficie de terre ;

Considérant l'importance de ces types d'agriculture dans l'occupation dynamique du territoire ;

Considérant que le Cégep de Victoriaville offre un programme de gestion et exploitation d'entreprise agricole (GEEA) ;

Considérant l'expertise reconnue du CETAB+ en agriculture biologique, son leadership et les immenses besoins de soutien en agriculture biologique et de proximité ;

Considérant la nécessité de soutenir les entreprises et le secteur agricole dans la mise en place de circuits courts de mise en marché ;

Considérant les caractéristiques de l'agriculture biologique qui en font une agriculture plus « verte » ;

Considérant la politique de souveraineté alimentaire du Québec qui a notamment comme objectif d'assurer à l'ensemble des Québécois un approvisionnement en aliments de qualité, à juste prix et bons pour leur santé ;

Considérant la nécessité pour le CETAB+ d'avoir accès à un financement de base récurrent comme tout autre centre de recherche ;

Il est **proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère et **résolu** d'appuyer les démarches du Cégep de Victoriaville dans le projet du Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (CETAB+) ;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2014-028 Jardin communautaire de Saint-Albert

Attendu que la Municipalité, en collaboration avec la Société Sylvicole de Saint-Albert (SSAD), sont les créateurs du jardin communautaire ;

Attendu que ce jardin est situé sur les terres de la Société Sylvicole au coin de la 955 et de la 122 ;

Attendu qu'en 2013, le compost, l'épandage et la préparation du terrain a été fourni par la SSAD ;

Il est **proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la municipalité fournisse le compost et que la SSAD s'occupe de l'épandage et la préparation du terrain ;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2014-029 Commandite pour l'Exposition Agricole de Victoriaville

Attendu que la municipalité a reçu une demande de commandite de l'exposition agricole de Victoriaville ;

Il est **proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

Que la municipalité accepte de publier une annonce dans le bottin souvenirs de la Société d'agriculture des Bois-Francs au montant de 126.47\$;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2014-030 Proclamation de la Société Canadienne du Cancer – Avril – mois de la jonquille

Considérant que la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer ;

Considérant que les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer ;

Considérant que le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat ;

Considérant que la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer ;

Considérant que soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers Pour la vie. » ;

Considérant que l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

Il est **proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère et résolu à l'unanimité : De décréter le mois d'avril Mois de la Jonquille ;

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2014-031 Levée de la séance du 3 mars 2014

Proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que la séance du 3 mars 2014 soit levée à 21h14.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête, Directrice générale/
Secrétaire-trésorière